



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSEPP Division de l'organisation scolaire de l'enseignement privé et de la prospective

DOSEPP

Dijon, le 8 mars 2023

Bureau DOSEPP 3 - enseignement privé
Affaire suivie par :
Rajaa GAABOURI (départements 21 et 89)
Tél : 03 80 44 85 90

Le recteur

Elisabeth HACQUEBART (départements 58 et 71)
Tél : 03 80 44 85 99

Nathalie CAPELA (départements 21, 58, 71 et 89)
Tél : 03 80 44 87 13

Mél : mouvement1dprive@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

à
mesdames les professeures des écoles,
messieurs les professeurs des écoles,
s/c

de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : mouvement 2024 - procédure de nomination des maîtres dans les écoles sous contrat d'association

Réf. : circulaire n° 2005-203 du 28/11/2005 parue au BO n° 45 du 08/12/2005
circulaire n° 2007-078 du 29/03/2007 parue au BO n° 14 du 05/04/2007

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, des instructions relatives à la procédure de nomination des maîtres de l'enseignement privé dans les écoles sous contrat d'association à la rentrée scolaire 2024. Les listes des postes vacants ou susceptibles de l'être sont publiées dans les écoles privées sous contrat ainsi que sur le site académique du rectorat : www.ac-dijon.fr dans la rubrique « Métiers, ressources humaines, concours » :

Carrières → mutations, mouvements → Mouvement 2024 du 1^{er} degré et 2nd degré dans l'enseignement privé

Si vous souhaitez postuler sur l'un de ces services, vous devez, **entre le vendredi 29 mars 2024 et le mardi 16 avril 2024, délai de rigueur** :

1°) Faire acte de candidature auprès du ou des chefs d'établissement concernés par le ou les services publiés. Pour cela, vous devrez transmettre par mail une copie de votre fiche de vœux aux chefs d'établissement des écoles dans lesquelles vous postulez, ainsi qu'au chef d'établissement de votre école d'affectation.

2°) Transmettre un exemplaire de votre fiche de candidature et de vœux :

- au rectorat de Dijon par courriel à l'adresse mouvement1dprive@ac-dijon.fr. En cas de difficulté, vous pouvez contacter madame Nathalie Capela au 03 80 44 87 13 ;
- au secrétariat de la C.I.E. Bourgogne par mail uniquement à l'adresse secretariat89@ddec21-89.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé. En cas de problème d'envoi, vous pouvez contacter la CIE au 03 86 72 93 99.

Vous veillerez à reporter sur la fiche de vœux le numéro du ou des postes demandés apparaissant sur la liste des postes. Pour le bon déroulement des opérations, **le nombre de vœux est limité à 8.**

J'appelle votre attention sur le fait que la Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI) n'examinera que les candidatures accompagnées de la fiche de vœux.

RAPPEL : Les maîtres postulant sur un service d'une quotité inférieure à un mi-temps ne peuvent se voir attribuer de contrat définitif ou provisoire.

Les personnes n'ayant pas signalé leur intention de demander une mutation interne ou externe lors du recensement des postes vacants ou susceptibles d'être vacants ne peuvent pas postuler au mouvement.

Ces opérations du mouvement sont réservées aux maîtres contractuels sous contrat **DEFINITIF** demandant une mutation, ou une réintégration à temps complet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,

Le chef de bureau,



Léo MAGNIEN

PJ : 1

- fiche de candidature et de vœux